

RÉSOLUTION
2020-030

TRANSACTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE 9148-3701 Québec inc. (F.A.S.R.S YSYS Corporation) a déposé une demande introductive d'instance à la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery dans le dossier 65-22-002963-197 de la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une transaction est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT que la dépense sera imputée au poste numéro 55-131-10;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la transaction conclue entre la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et la compagnie 9148-3701 Québec inc. (F.A.S.R.S YSYS Corporation) dans le dossier 65-22-002963-197.

DÉSIGNER le maire et la directrice générale pour signer tout document à cette fin au nom de la municipalité.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président